

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUILLET 2016

Présents : M. GAZZIERO, Maire,
MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mme LAGARDE, Adjoints,
Mmes CHARDONNET, GAURY, PEDEBIBEN,
MM. ARDURAT, MEUNIÉ, MONIER, VIGNES.

Valablement représentés : M. DULUC par M. GAZZIERO,
Mme LE LAGADEC par M. BALANS,
Mme BANOS par M. BERNADET,
Mme SERVAND par Mme LAGARDE,
Mme ZAÏRI-AMARAL par Mme PEDEBIBEN.

Secrétaire de séance : M. MEUNIÉ.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 juin 2016.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE :
FUSION DES SYNDICATS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de fusion des syndicats d'eau et d'assainissement ainsi que l'arrêté de projet de périmètre issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Macaire, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Caudrot et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Verdélais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, estimant :

- que la Commune va rejoindre la CDC du Sud Gironde
- que les rejets d'effluents sont déjà traités par la station d'épuration de Toulence
- que la reprise de la compétence par la CDC du Sud Gironde serait plus judicieuse

Se prononce contre la proposition de fusion et l'arrêté de projet de périmètre.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Vente d'un terrain, 1.202 m², situé 4 rue des Pieds de Vigne, appartenant à M. DOS SANTOS CORREIA, au prix de 64.500,00€

Vente d'une maison, 715 m², située 17 Clos des Lilas, appartenant à M. DUBLANC et Mme CAUBET, au prix de 180.000,00€

Vente d'une maison, 770 m², située 65 Route de Gascogne, appartenant à la SCI du Platane, au prix de 260.000,00€

Vente d'une maison, 2.096 m², située 20 Rue de Cariot, appartenant à M. FLEURY, au prix de 241.000,00€

Le Conseil renonce à son droit de préemption urbain sur ces biens.

HEURES COMPLÉMENTAIRES :

M. BALANS informe le Conseil que, suite à l'ouverture des 9^{ème} et 10^{ème} classes lors de cette rentrée scolaire 2015/2016, pour l'organisation des NAP et le remplacement des agents en

arrêt maladie, le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes aux mois de juin et juillet :

- Mme DUPA Isabelle = 23H30

- M. DUCOS Mickaël = 25H45

Après avoir délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG) :

M. PONCHATEAU donne le compte rendu de l'Assemblée Générale du 16/06/2016 :

Approbation du Compte Administratif 2015 et du Compte de Gestion 2015

Budget 2016 : Fonctionnement =	15.132.920€
Investissement =	37.367.392€
TOTAL =	52.500.312€
Opérations réelles =	45.734.741€
Opérations d'ordre =	6.765.571€

Le budget annexe « Régie Énergie Renouvelable 2016 » à hauteur de 17.258€ en section d'exploitation et 7.338€ en section d'investissement tient essentiellement compte des charges d'entretien et de fonctionnement des panneaux photovoltaïques dont le SDEEG a l'exploitation. Ces dépenses sont équilibrées en recettes par le rachat de l'électricité produite par cet équipement.

Adhésion au SDEEG d'une Commune Nouvelle : Val de Virvée qui regroupe les communes de Salignac, Aubie-Espessas et Saint-Antoine. Parallèlement, ces communes disposent d'un délai de trois mois pour se retirer du SDEEG.

FACE : Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale.

ERDF devient ENEDIS : Énergie Distribution.

Le SDEEG organisera une journée « Éclairage Public » le 08/09/2016 au sujet des avancées technologiques en matière d'éclairage public.

Le rythme soutenu de la construction des réseaux souterrains HTA et BT sur les dernières années est au-dessus de la moyenne nationale : 63,2% sur la HTA en 2013 et 41,7% sur la BT en 2013. Cependant, les secteurs du Libournais et du Langonnais sont alimentés avec un taux de réseau HTA en aérien nu à 100%.

Pour information, l'âge moyen du réseau HTA est de 23 ans et 11% du réseau a plus de 40 ans.

Le SDEEG se plaint des critiques et délibérations défavorables concernant la pose prochaine des compteurs Linky. Un service de communication a été mis en place dans chaque département afin d'expliquer clairement toutes les dispositions techniques prises pour que cette opération soit comprise par les élus, les associations et le grand public. Le Préfet annulera ces délibérations. Les Maires recevront des instructions pour effectuer des analyses de fréquences aux frais de l'État.

146 Communes font partie de la concession Gaz du SDEEG, soit 2.096 km de réseau. 86 Communes, parmi les 146, ont été contrôlées. Il en ressort un taux de fuite détecté de 3,9% aux 100 km. Le passage des véhicules renifleurs sera plus fréquent en 2017.

RÉSEAU TRANSGIRONDE :

M. BERNADET donne le compte rendu de la réunion du 22/06/2016 :

- le Département propose un large choix de service de transport par son Réseau TransGironde, toutes les informations sont disponibles sur leur site transgironde.fr

- il existe également un service de Transport à la Demande en partenariat avec la CDC du Sud Gironde et la CDC du Bazadais qui dessert le Langonnais, le secteur de Villandraut et le Bazadais. Ce transport de proximité est proposé aux particuliers domiciliés sur le territoire de ces CDC. Il fonctionne soit un jour, soit plusieurs jours par semaine, selon les secteurs. Il est réservé aux personnes qui répondent à certains critères : personnes à mobilité réduite, personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie, personnes titulaires des minima sociaux ou en insertion professionnelle. En Gironde, il y a 17 Communautés de Communes qui adhèrent à ce service. Le déficit se répartit à 60% pour le Département et 40% pour les CDC concernées.

Les habitants de Saint-Maixant pourraient espérer bénéficier de ce service à partir de 2017, date à laquelle la Commune de Saint-Maixant va rejoindre la Communauté de Communes du Sud Gironde, selon la volonté politique de la CDC.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD GIRONDE – PLUI :

M. BERNADET donne le compte rendu de la réunion du 04/07/2016 :

- présentation du projet d'appel d'offres pour le Cabinet d'Études du PLUI

- la remise des offres est fixée à fin novembre et la notification du marché pourrait intervenir en janvier 2017

- il y aura 4 ans d'études, plus 2 ans de suivi

- bilan des ADS :

. 626 actes d'urbanisme ont été délivrés sur le premier semestre 2016, soit 123 de plus qu'au semestre précédent

. l'embauche de personnel complémentaire est prévue pour ce service afin d'atteindre 2,7 équivalent temps plein

EXTENSION ÉCOLE :

M. BERNADET informe le Conseil que le problème de sur-température est récurrent au bâtiment de l'extension de l'école :

- défaut de fonctionnement de la VMC : rencontre ce matin avec le responsable de la Société qui l'avait installée, ce problème devrait être résolu prochainement

- installation de brise-soleil à l'extérieur du bâtiment, ce qui devrait permettre de gagner une baisse de 4 à 5 degrés : coût = 10.000€

COMMISSION CANTINE :

Mme LAGARDE donne le compte rendu de la réunion du 28/06/2016 :

- réfléchir à une nouvelle organisation pour la distribution des repas : sera mise au point pour la rentrée de septembre avec le personnel

- poursuivre la désignation de référents parmi le personnel de service, pour chaque période scolaire entrecoupée de vacances, et insister sur la nécessité de faire remonter les informations aux élus

- M. MONIER signale qu'il est important de réfléchir aux solutions pouvant atténuer le bruit dans le restaurant scolaire

- M. BALANS signale qu'il est prévu l'embauche d'un agent en contrat aidé pour intervenir à l'école et au service du repas

FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) :

Monsieur le Maire présente au Conseil les modalités de répartition du FPIC entre les Communes de la Communauté de Communes des Coteaux Macariens pour l'année 2016.

La répartition de « droit commun » fait apparaître la somme de 37.254€ pour Saint-Maixant.

ABATTEMENT SPÉCIAL À LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES OU INVALIDES :

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1411 II. 3 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides. Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la Taxe d'Habitation doit satisfaire à au moins une de ces conditions suivantes :

- 1- Être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L.815-24 du Code de la Sécurité Sociale
- 2- Être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale
- 3- Être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence
- 4- Être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du Code de l'Action Social et des Familles
- 5- Occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4

Le redevable de la Taxe d'Habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

Vu l'article 1411 II. 3 bis du Code Général des Impôts, le Conseil décide d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DU PONT DU GALOUCHEY :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les crues du 12 février 2016 ont conduit à la déstabilisation d'un pont communal sur le Galouchey, entre les Communes de Saint-Maixant et Verdélais, au lieu-dit Les Guyonnets. En effet, un bouchon de bois morts s'est formé au niveau de ce pont, ce qui a eu pour incidence une augmentation de la pression sur cet ouvrage menant à la déstabilisation d'une de ses piles ainsi que de l'érosion de la berge en rive gauche (côté Verdélais). Ce pont, souvent utilisé par les vigneronns locaux, se devait d'être réhabilité afin de garantir la sécurité des usagers. Dans ce cadre, la Commune de Saint-Maixant, Maître d'Ouvrage du chantier, a bénéficié de la procédure d'urgence afin de pouvoir agir au plus vite. Après mise en concurrence, l'Entreprise AUDEBERT a réalisé les travaux pour un montant total de 7.365,00 euros HT. La nature des travaux étant à la fois de la réhabilitation du pont (sous compétence de la Mairie) et la restauration des berges du Galouchey (sous compétence de la Communauté de Communes), il a été décidé par la CDC, par la délibération 2016-052 en date du 23/06/2016, d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Saint-Maixant d'un montant de 3.682,50€, correspondant à 50% du coût HT des travaux.

Vu l'article L.5214.16V du CGCT portant dérogation au principe de spécialité et d'exclusivité pour le versement du fonds de concours entre un EPCI à fiscalité propre et ses Communes membres, le Conseil accepte l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 3.682,50€

de la part de la CDC des Coteaux Macariens, correspondant à 50% du montant HT des travaux du pont du Galouchey et autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant les conditions d'attribution de ce fonds de concours.

REMERCIEMENTS SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des lettres de remerciements pour le versement de la subvention 2016 de :

- La Croix Rouge de Langon
- Le Club Détente Gymnique de Saint-Maixant

DÉPART À LA RETRAITE DE MADAME JEANS :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu les remerciements de Madame Martine JEANS qui a été très touchée et qui a beaucoup apprécié la cérémonie organisée le 24 juin dernier à l'occasion de son départ à la retraite.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme LAGARDE donne lecture au Conseil du courrier de M. TERRANCLE concernant le projet de complexe « Grand Écran » à Langon :

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Gironde a validé un projet de complexe cinématographique de 5 salles pour 1.074 fauteuils sur la zone commerciale périphérique de Langon. Ce projet doit être réétudié le 16 septembre prochain par la Commission Nationale d'Aménagement Cinématographique (CNAC).

Au nom du Collectif des spectateurs pour la défense des cinémas de proximité du Sud Gironde, M. TERRANCLE sollicite la prise en compte de ces problèmes et l'adoption d'une position publique en faveur de l'aménagement culturel harmonieux du Sud Gironde.

Monsieur le Maire propose que chacun, en tant qu'élu ou en tant que particulier, se prononce s'il le souhaite, soit par courrier auprès du Président de la CNAC (Direction du Cinéma, Mission de la diffusion, 32 rue Galilée, 75116 Paris), soit par mail marion.wolf@cnc.fr.

SPA : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a pas eu de suite sur le projet éventuel de création de box pour les chiens errants. La Commune continuera donc, si besoin, d'utiliser les services de la SPA Mérignac.

PÉTITION : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une pétition a été adressée en Mairie de la part des riverains de la Rue Dussillon, de la Rue du Port, du Quartier de l'Église et de la Route du Bas afin de dénoncer la vitesse excessive de certains conducteurs dans cette zone. Il est rappelé qu'une partie de ce secteur est déjà en Zone 30. Le Conseil décide de proposer d'organiser une réunion publique avec l'ensemble des habitants concernés afin de débattre de ce problème.

TRAVAUX : M. BERNADET informe le Conseil que les travaux d'été sont commencés, notamment l'allée d'accès à la bibliothèque et à l'école.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'arrêté accordant le permis de construire du magasin Carrefour a été signé le 18 juin 2016. L'enseigne commerciale doit maintenant attendre les délais de recours officiels et lancer les consultations pour les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.